

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL – SESSION ORDINAIRE
DU 4 Septembre 2017**

Présents :

Jean-Paul BERGER – Maire
Jean-Luc AUBER
Bruno LEPINAT
Myriam RÖDIGER

Fabien CHAUSSE – 1^{er} adj.
Vincent BOIZARD
Loïc PROGNON

Gérard RIPARD – 2^{ème} adj.
Pierre FABRE
Emilie RIPARD

Absents : Emilie BOUQUIN – BRACQ, Evelyne BEMUS, Patrice GNAHOTO, Antoine MANET

Secrétaire de séance : Loïc PROGNON

Objet de la délibération 2017 / 053 – Convention relative à l'accueil dans les écoles de St Germain du Puy des enfants dont les parents sont domiciliés à Moulins sur Yèvre et relative à la répartition des dépenses de fonctionnement des écoles dans les deux communes

Suite aux élections municipales qui se sont déroulées à Saint Germain du Puy, la convention relative à l'accueil dans les écoles de St Germain du Puy et à la répartition des dépenses de fonctionnement, signée par les deux communes, au regard des dispositions de son article 4 « durée de la convention » devient caduque, il s'avère nécessaire de soumettre à nouveau la convention au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les termes de la convention sans modification et autorise Monsieur le Maire à signer en son nom la nouvelle convention.

Objet de la délibération 2017 / 054 – Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cher – Année 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de la MSA Centre Cœur de Loire en charge de la médecine préventive du personnel informant qu'elle ne peut plus assumer cette fonction en raison d'un surcroît de travail.

Etant donné que cette médecine préventive reste une priorité pour la protection du personnel et que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cher a créé un service de médecine préventive, le Maire propose l'adhésion à ce service de médecine préventive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à signer en son nom la convention proposée.

Objet de la délibération 2017 / 055 – Plan de financement prévisionnel – Restitution de l'Eclairage Public suite à l'enfouissement des réseaux électriques RN 151 – Bourg associé de Maubranche Dossier N° 2017 – 03 – 119

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel correspondant aux travaux de restitution de l'éclairage public suite à l'enfouissement des réseaux électriques RN 151 – Bourg associé de Maubranche, dont le coût global est évalué à 116 606.07 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le plan de financement proposé calculé comme suit :

Total HT.	116 606.07 €
Prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT 50 %	58 303.04 €
Participation de la collectivité sur le montant HT 50 %	58 303.04 €

Le Conseil Municipal prend acte que la contribution sera actualisée en fonction de la facture réellement acquittée par le Syndicat et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cet effet.

Objet de la délibération 2017 / 056 – Acquisition d'un buste à l'effigie de Marianne

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'il est de tradition dans nos mairies de faire figurer les symboles de la République tels que le drapeau tricolore, le portrait du Président de la République en exercice ainsi que l'effigie de Marianne.

La commune étant dépourvue d'un buste représentant cette dernière, il lui paraît souhaitable de pouvoir l'en doter.

A cette fin, le Sénateur François PILLET, propose, dans le cadre de sa réserve parlementaire, de l'aider financièrement à en faire l'acquisition auprès de l'entreprise « Avignon Céramic » située à Bruère-Allichamps. L'œuvre est réalisée par une artiste locale, Christine LAMBERT. D'une hauteur environ de 45 centimètres, elle

est en porcelaine « biscuit » et comporte sur son socle, le nom de la commune ainsi qu'un numéro s'agissant d'une édition limitée.

Sachant que son coût s'élève, selon le devis proposé, à cinq cents un euros TTC, soit quatre cent dix-sept euros et cinquante centimes hors taxes et que le Sénateur François PILLET accordera une subvention au montant maximum de 80 % autorisé par la loi, soit trois cent trente-quatre euros, il ne resterait donc que quatre-vingt-trois euros et cinquante centimes à la charge de la commune. ✕

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident de faire l'acquisition du buste de Marianne ainsi décrit auprès de l'entreprise « Avignon Ceramic » pour un montant hors taxes de quatre cents euros dix-sept euros et cinquante centimes et de solliciter à hauteur de 80 % de ce montant une subvention auprès du Sénateur François Pillet.

En conséquence, ils adoptent le plan de financement suivant :

✓ Dépenses HT :	417.50 €
✓ Recettes – Fonds propres de la commune 20 % :	83.50 €
✓ Subvention réserve parlementaire 80 % :	334.00 €

Objet de la délibération 2017 / 057 – Récompense brevet des collèges

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de récompenser les collégiens ayant obtenu leur brevet des collèges et de leur offrir une carte cadeau FNAC d'une valeur de 40 €.

- Léna BAGES
- Gabrielle BARTHELEMY
- Océane BOHY
- Néo DENIS
- Nevyn LEROY
- Guershon NYUMBA
- Bryan RODRIGUEZ

Soit un total de 280 €

✓ Projet de réalisation d'un lotissement à Maubranche : le conseil municipal est favorable au projet

✓ Maubranche : travaux routiers pour accès à la crèche : une partie de terrain communal sera rétrocédée à la nouvelle CDC , la partie ancienne rétrocédée aux Terroirs d'Angillon sera rétrocédée la nouvelle CDC pour la réalisation d'un parking pour le personnel.